



DECISION DU BUREAU **Séance du 14 février 2024.**

Date de la convocation : 31/01/2024
Nombre de membres : 18
En exercice : 17
Présents : 11
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

Le mercredi 14 février 2024,
les membres du bureau,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat
9 rue des Trois Banquets à Toulouse
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD.

Étaient présents : M. ALMERO Jean-Jacques, M. BARBREAU Robert, M. BEZIAT Denis, Mme BONHOMME Martine, M. CAZARRE Max, Mme FEVRIER Anne-Marie, M. FUSEAU Philippe, Mme GIBERT Janine, M. LASSERRE Marc, M. RIVAL Patrice, M. SUAUD Thierry.

Étaient absents excusés : M. BOUBE Patrick, Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer, M. DEBEAURAIN Guillaume, M. RASPEAU Raoul, M. SARRALIE Claude, M. SAVIGNY Thierry.

Pouvoirs :

- M. BOUBE Patrick à M. SUAUD Thierry ;
- M. DEBEAURAIN Guillaume à M. BEZIAT Denis.

Décision n°BU202402 : Programme d'effacement des réseaux du SDEHG

Nomenclature : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Robert BARBREAU est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°CS202023 en date du 9 octobre 2020 du Comité Syndical concernant les attributions de délégation au Bureau conférant, notamment, la délégation pour établir les programmes de travaux dans la limite des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement inscrits au budget ;

Vu le règlement d'intervention du SDEHG adopté par le Comité Syndical le 15 février 2023 ;

Vu la délibération N°CS202320 en date du 29 mars 2023 du Comité Syndical arrêtant les montants des autorisations de programme et crédits de paiement 2023 ;

Vu la délibération N°CS202321 en date du 29 mars 2023 du Comité Syndical adoptant le budget primitif 2023 et donnant mandat au Bureau et au Président pour engager les actions présentées dans le cadre des délégations qui leur ont été attribuées ;

Vu la délibération N°CS202357 en date du 19 octobre 2023 du Comité Syndical adoptant la décision modificative 2023 ;

Vu la délibération n°CS202358 du 19 octobre 2023 du Comité Syndical autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 dans la limite du tiers des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : prend acte de l'ensemble des opérations de travaux engagées par ordre d'exécution au titre de l'exercice 2023 figurant dans la liste annexée ;

Article 2 : décide d'autoriser le Président à engager en travaux les opérations au titre de l'exercice 2024 de la liste annexée, approuvées par les membres du Bureau ainsi que les opérations urgentes qui pourraient survenir entre deux réunions du Bureau.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Thierry SUAUD

Vu et publié sur le site internet du SDEHG,

Le

11 MARS 2024

Résultat du vote :

Pour	13
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>